

PAR BASTIEN SCORDIA

9 novembre 2020, 14:09, mis à jour le 9 novembre 2020, 16:02

Les regroupements se précisent dans les services déconcentrés de l'État

Le gouvernement soumet à consultation un projet de décret détaillant l'organisation et les missions des futures directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS). Issues de regroupements, ces nouvelles entités seront mises en place le 1^{er} avril prochain.



Adieu les Direccte, DDCS et autres DDCSPP, place aux DREETS, DDETS et DDETS-PP. Ce sont en effet les nouveaux sigles auxquels il va falloir s'habituer dans les services déconcentrés. Des acronymes barbares qui traduisent la réforme de l'organisation territoriale de l'État amorcée par le gouvernement Philippe, suspendue par la crise sanitaire et désormais relancée par l'équipe Castex.

Après avoir précisé **fin septembre** le nouveau calendrier de mise en œuvre de la réforme, le gouvernement donne aujourd'hui un nouveau coup d'accélérateur à ce chantier en inscrivant un texte d'importance à l'ordre du jour du Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat du 16 novembre. Précisément le projet de décret traduisant les orientations de la circulaire de juin 2019 relative à la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat pour le champ de l'économie, de l'emploi et des solidarités.

Réorganisations au niveau régional

Ce projet de décret, qu'*Acteurs publics* s'est procuré [[cliquez ici pour le consulter](#)], traite notamment de la création des directions régionales de l'économie, du travail et des solidarités, les DREETS donc. Le texte précise ainsi l'organisation et les missions de ces nouvelles directions, issues du regroupement des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Par le regroupement des compétences de ces services déconcentrés contribuant aujourd'hui aux objectifs d'un retour à l'emploi et de la sortie de la pauvreté, l'exécutif entend ainsi contribuer à la création d'un "*véritable service public de l'insertion*".

Et des nouvelles directions départementales

Le projet de décret acte aussi la création des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) par fusion des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et des unités départementales des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD-DIRECCTE).

"Dans les départements où sont actuellement instituées des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) exerçant en outre les missions de la direction départementale de la protection des populations (DDPP), la fusion s'opérera à droit constant au sein d'une direction départementale, de l'emploi, du travail, des solidarités et la protection des populations (DDETS-PP)", précise le projet de décret du gouvernement.

Mise en place le 1er avril prochain

Crise sanitaire oblige, ces regroupements auront lieu d'ici le 1er avril. Ils devaient initialement intervenir au cours de l'année 2020 avant que le coronavirus bouscule les plans de l'exécutif. D'autres réorganisations entreront néanmoins en vigueur dès le 1er janvier prochain. A savoir la mise en place, dans chaque département, de secrétariats généraux communs aux directions départementales (DDI) et aux préfetures.

La création des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes) et celle des délégations régionales à la recherche et à l'innovation (Drari) interviendront également début 2021.

Pour rappel, la création des Drari marque le rattachement au ministère de l'Éducation

nationale des missions actuellement exercées en matière de sport, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative au sein des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Les Drari marquent, quant à elles, le transfert aux recteurs des délégations régionales à la recherche et à la technologie, actuellement placées auprès des préfets.